

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le treize novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant assemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FONTENAILLE.

Présents : Mr FONTENAILLE Dominique, Mme ROUSSEAU Dominique, Mme CATUSSE Eveline, Mr DEISS Emile, Mme DEYRIS-BRILLET Marie-Paule, Mr GALAND Jean, Mr HANCART Joachim, Mme MARIE Nicole, Mme MARY Marie-Thérèse, Mme RANC Nicole, Mr VAILLANT Régis, Mr VICART Serge, Mme WUILLEUMIER Chantal.

Absents excusés : Mme ABADIE-MARTEIL Claire, Mme CHARTOL Sandra, Mr CHEVALIER Gilles.

ACTUALISATION DES TARIFS DU CCAS POUR L'ANNEE 2019

APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2019 SAUF INDICATION SPECIFIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,
Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale de fixer la revalorisation des tarifs de ses services,

Le Conseil d'Administration

Après délibération et à l'unanimité

Approuve l'actualisation des tarifs du C.C.A.S pour l'année 2019 comme suit :

ACTUALISATION DES TRANCHES DE REVENUS POUR LES SERVICES AUX RETRAITES : GRILLE GENERALE

Actualisation effectuée sur la base du plafond de ressources pour l'attribution de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) :

Personne seule : plafond annuel = 9 998,40 € (833,20 € / mois) *

Couple : plafond annuel = 15.522,54 € (1.293,54€ / mois)

*Plafond de ressources actualisé au 1er/04/18.

Tranche de revenus	taux prise en charge	personne seule	couple	particip. Du C.C.A.S	Part de l'usager
A	80%	833,20 ou moins	1293,54 ou moins	80%	20%
B	70%	833,21 à 916,53	1293,55 à 1422,90	70%	30%
C	60%	916,54 à 999,86	1422,91 à 1552,26	60%	40%
D	50%	999,87 à 1083,19	1552,27 à 1681,62	50%	50%
E	40%	1083,20 à 1166,52	1681,63 à 1810,98	40%	60%
F	30%	1166,53 à 1249,85	1810,99 à 1940,34	30%	70%
G	20%	1249,86 à 1333,18	1940,35 à 2069,70	20%	80%

Aucune prise en charge au-delà de la tranche G.

Ces tranches de revenus sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Cette grille de prise en charge s'applique aux prestations suivantes du CCAS, en totalité :

- Repas au restaurant de la RPA
- Service d'entretien des appartements de la RPA
- Repas à domicile 7 jours sur 7



Centre Communal d'Action Sociale

- Petits dépannages et jardinage à domicile
- Service de transport et accompagnement individuel
- Mandats attribués annuellement
- L'assistance informatique

Et partiellement, selon des tranches définies par le Conseil d'administration, aux prestations suivantes :

- Sorties des retraités

CALCUL SPECIFIQUE POUR LES COUPLES MARIÉS DONT L'UN EST HÉBERGÉ EN EHPAD

Lorsqu'un membre du couple est hébergé en EHPAD, sur présentation des justificatifs appropriés, le calcul sera effectué sur le seul revenu de la personne restant au domicile.

ACTUALISATION DES TARIFS DU CCAS

Les tarifs du CCAS suivront en 2019 l'évolution suivante, basée sur les indices INSEE correspondants :

- Restauration : indice de majoration 0,91%. Proposition tarif CCAS 2019 majoration 0% (hors boissons)
- Prestations : 1,1%
- Loisirs : 1,1%
- Studios RPA : indice de majoration 1,25%. Proposition tarif CCAS 2019 majoration 0%
- F2 RPA : indice de majoration 1,25%. Proposition tarif CCAS 2019 majoration 0%
- Parkings : 1,25%
- Hébergement d'urgence : indice de majoration 1,25%. Proposition tarif CCAS 2019 majoration 0%

I. LOYERS DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES ALPHONSE DAUDET

Applicables au 1^{er} juillet 2018 + 1.25% sur les parkings

Type	2018	2019
F1	666,00 €	666,00 €
F2	718,72 €	718,72 €
Parking	37,61 €	38,08 €

II. TARIFS DU RESTAURANT ET DES REPAS LIVRES

Tranches de revenus	Tarif unique restauration 2018	Tarif unique restauration 2019
A	1,93 €	1,93 €
B	2,90 €	2,90 €
C	3,87 €	3,87 €
D	4,83 €	4,83 €
E	5,80 €	5,80 €
F	6,77 €	6,77 €
G	7,73 €	7,73 €
Hors PEC	9,67 €	9,67 €

III. REPAS A THEME AU RESTAURANT DE LA RPA ALPHONSE DAUDET

Tarif 2018	Tarif 2019
13,45 €	13,45 €

Tarifs CCAS Villebon-sur-Yvette 2019

IV. TARIFS DES REPAS DU PERSONNEL COMMUNAL

Repas servis en mode self, facturés à la commune au coût de revient des denrées : **4,50€**

V. PRIX DES BOISSONS AU RESTAURANT DE LA RPA ALPHONSE DAUDET + 0,91%

Boissons alcoolisées	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Boissons non alcoolisées	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Kir royal	4,55 €	4,59 €	25cl jus d'orange	0,70 €	0,71 €
Kir vin blanc cassis	2,05 €	2,07 €	33cl eau minérale	0,45 €	0,45 €
25cl vin rouge Appellation	2,30 €	2,32 €	café	0,70 €	0,71 €
25cl vin rosé Appellation	2,30 €	2,32 €	thé	0,70 €	0,71 €
25cl vin blanc Appellation	2,30 €	2,32 €	infusion	0,70 €	0,71 €
75cl vin rouge Appellation	6,95 €	7,01 €			
75cl blanc Appellation	6,95 €	7,01 €			
75cl rosé Appellation	6,95 €	7,01 €			
Champagne	23,25 €	23,46 €			
Bière	2,05 €	2,07 €			

VI. PETIT DEJEUNER A LA R.P.A.

Tarif 2018	Tarif 2019
2,00 €	2,00 €

VII. SERVICE DE BUANDERIE DE LA R.P.A.

Lavage séchage + produits lessiviels inclus.

Par machine	Tarif 2018	Tarif 2019
	1,65 €	1,65 €

VIII. SUPPLEMENT FORFAIT MACHINE A LAVER LE LINGE

Forfait mensuel	2018	2019
	28,60 €	28,60 €

Pour les appartements équipés par le résident d'une machine à laver le linge :
Tarif buanderie X2 X2lessives hebdomadaires X52 semaines/12

IX. SERVICE DE GROS ENTRETIEN DES APPARTEMENTS A LA RPA

Tarif 2018	Tarif 2019
12,25	12,25

X. SERVICE D'ENTRETIEN DES APPARTEMENTS DE LA RPA.

Tranches de revenus	Tarif horaire 2018	Tarif horaire 2019
A	2,50 €	2,50 €
B	3,70 €	3,70 €
C	4,95 €	4,95 €
D	6,15 €	6,15 €
E	7,40 €	7,40 €
F	8,65 €	8,65 €
G	9,85 €	9,85 €
Hors PEC	12,35 €	12,35 €

XI. MOYENS D'ACCES A LA R.P.A.

Type	Tarif 2018	Tarif 2019
Badge	19,35	19,35
Emetteur	67,55	67,55

XII. LOCATION CHAMBRE D'HOTES A LA R.P.A

Nuitée	Tarif 2018	Tarif 2019
unité	25,25 €	25,25 €

Une nuitée est calculée de 14H00 au lendemain 11h00

XIII. PARKING VISITEURS PAR NUITEE + 1.25%

Place	Tarif 2018	Tarif 2019
unité	4,00 €	4,05 €

XIV. ETE CHALEUREUX : Taux de prise en charge par le CCAS

Tranche de revenus	Taux de prise en charge
A	100%
B	100%
C	80%
D	70%
E	60%
F	50%
G	40%

Au-delà de la tranche G, le tarif appliqué est le suivant :

Prestation	Tarif 2018	Tarif 2019
Courses	2,85 €	2,85 €
Appels téléphoniques 7 jours sur 7	0,50 €	0,50 €
Visites à domicile 5 jours sur 7	1,05 €	1,05 €

XV. SERVICE DE TELEALARME : prise en charge par le CCAS selon le montant de l'imposition sur le revenu.

Tranche	Montant de l'impôt sur le revenu 2016	Montant de l'impôt sur le revenu 2017	Prise en charge du CCAS
A	non imposable	non imposable	100%
B	moins de 509€	moins de 509€	66%
C	de 510€ à 1353€	de 510€ à 1353€	33%
D	de 1354€ et au-delà	de 1354€ et au-delà	aucune prise en charge

A partir de la tranche D, le tarif appliqué est celui déterminé par le prestataire.

XVI. PETITS DEPANNAGES ET JARDINAGE

Tranches de revenus	taux de prise en charge CCAS	2018		2019	
		Tarif facturé aux usagers 1ère heure	Tarif facturé aux usagers 2ème heure	Tarif facturé aux usagers 1ère heure	Tarif facturé aux usagers 2ème heure
A	80%	6,65 €	4,70 €	6,65 €	4,70 €
B	70%	10,00 €	7,05 €	10,00 €	7,05 €
C	60%	13,30 €	9,40 €	13,30 €	9,40 €
D	50%	16,65 €	11,75 €	16,65 €	11,75 €
E	40%	19,95 €	14,10 €	19,95 €	14,10 €
F	30%	23,30 €	16,45 €	23,30 €	16,45 €
G	20%	26,60 €	18,80 €	26,60 €	18,80 €
Hors prise en charge	0%	33,25 €	23,50 €	33,25 €	23,50 €

Intervention du CCAS limitée à 300 € par an et par foyer.

XVII. SERVICE INFORMATIQUE A DOMICILE

Tranches de revenus du C.C.A.S.	Taux de prise en charge CCAS	2018		2019	
		Tarif facturé à l'utilisateur (1ère demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (2ème demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (1ère demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (2ème demi-heure)
A	80%	3,35 €	2,30 €	3,35 €	2,30 €
B	70%	5,00 €	3,50 €	5,00 €	3,50 €
C	60%	6,65 €	4,65 €	6,65 €	4,65 €
D	50%	8,35 €	5,80 €	8,35 €	5,80 €
E	40%	10,00 €	6,95 €	10,00 €	6,95 €
F	30%	11,65 €	8,15 €	11,65 €	8,15 €
G	20%	13,35 €	9,30 €	13,35 €	9,30 €
Hors prise en charge	0%	16,65 €	11,60 €	16,65 €	11,60 €

Prestation facturée à la ½ heure sans excéder 2h par mois, pour un maximum de 6h par an et par foyer.

XVIII. TRANSPORT ET ACCOMPAGNEMENT

Tranches de revenus	Taux prise en charge	prix de l'heure année 2018	prix de l'heure année 2019
A	80%	1,25 €	1,25 €
B	70%	1,90 €	1,90 €
C	60%	2,50 €	2,50 €
D	50%	3,10 €	3,10 €
E	40%	3,70 €	3,70 €
F	30%	4,30 €	4,30 €
G	20%	4,95 €	4,95 €
Hors prise en charge	0%	6,20 €	6,20 €

XIX. LIVRAISON DES COURSES LOURDES

Tarif 2018	Tarif 2019
0,70 €	0,70 €

XX. MANDATS ACCORDES PAR LE C.C.A.S.

4 mandats dans l'année : Pâques, Eté, Saint Côme et Saint Damien, Noël. Ces mandats sont versés aux personnes comprises dans les tranches de ressources A à D selon le tableau ci-dessous :

Tranche de revenus	Allocations 2018	Allocations 2019
A	106,60 €	106,60 €
B	74,62 €	74,62 €
C	63,96 €	63,96 €
D	53,30 €	53,30 €

XXI. COLIS DU CCAS :

Colis portés aux personnes titulaires de l'ASPA ou relevant de la tranche de revenus A.
Valeur du colis 2018 :

Valeur du colis 2018	Valeur du colis 2019
30,00 €	30,00 €

Trois colis par an : Pâques, Saint Côme et Saint Damien, Noël.

XXII. COLIS ATTRIBUES AUX PERSONNES RETRAITEES VILLEBONNAISES EN MAISON DE RETRAITE

Colis portés aux personnes âgées Villebonnaises accueillies dans les maisons de retraite du Département de l'Essonne.

Valeur du colis 2018	Valeur du colis 2019
30,00 €	30,00 €

XXIII. COLIS ATTRIBUES AUX PERSONNES RETRAITEES EN REMPLACEMENT DU REPAS DES AINES

Un colis en remplacement du repas des aînés aux personnes retraitées en perte d'autonomie : GIR 4, GIR 3, GIR 2 et GIR 1 (dossiers APA) :

Valeur du colis 2018 :

Valeur du colis 2018	Valeur du colis 2019
25,00 €	30,00 €

XXIV. TARIFS DE L'ACTIVITE PISCINE SAISON 2019-2020 +1.10%

Catégorie	Nombre de séances	Tarif 2018-2019	Tarif 2019-2020
Villebonnais	10	62,00 €	62,70 €
	15 Dont une gratuite	86,80 €	87,80 €
	20 dont une gratuite	117,80 €	119,15 €
	25 dont deux gratuites	142,60 €	144,20 €
	Ticket vendu à l'unité	6,20 €	6,27 €

AUTRES SERVICES

1) TICKETS TRANSPORT lignes 18 et 19

Vente limitée à 2 tickets par semaine et par personne titulaire de la carte Villebon Loisirs ou Villebon Services. 50% du tarif en vigueur.

2) PRISES EN CHARGE DU CCAS POUR LES FAMILLES

Indexées sur l'inflation 2017-2018 : + 1,7%.

Tranche	Ressources		Ressources			Prise en charge CCAS
	Barème 2018		Barème 2019			
A	250,00	ou moins	254,25	ou moins		80%
B	251,00	à 317,00	254,26	à 322,05		70%
C	318,00	à 384,00	322,06	à 389,85		60%
D	385,00	à 451,00	389,86	à 457,65		50%
E	452,00	à 518,00	457,66	à 525,45		40%
F	519,00	à 584,00	525,46	à 593,25		30%
G	585,00	à 650,00	593,26	à 661,05		20%

Aucune prise en charge au-delà du quotient G sauf cas particuliers après étude du CCAS.

➤ Mode de calcul du Quotient

Revenus du foyer + prestations familiales - le loyer brut plafonné ou remboursement de l'accession à la propriété plafonné sur les mêmes bases : nombre de parts.

➤ Calcul du nombre de parts

1 couple = 2 parts + 1 part par enfant à charge

1 personne seule + 1 enfant à charge = 3 parts (+ 1 part par enfant à charge)

1 part supplémentaire pour une personne handicapée au foyer

L'abattement pratiqué sur les ressources pour le loyer ou l'accession à la propriété sera plafonné selon le tableau ci – dessous.

Nbre pièces	Surface Moy. Habitable en m ²	Prix moyen loyer en € au m ² 2018
1 pièce	27	20,50
2 pièces	46	15,30
3 pièces	64	13,30
4 pièces	83	14,90

(Source : Indicateur INSEE)

3) REDEVANCE MENSUELLE DES LOGEMENTS D'URGENCE

Redevance applicable Place G. Nevers, hors contrat particulier.

Année 2018	Année 2019
303,50 €	303,50 €

Les prises en charge du CCAS interviennent à partir d'une prestation de 10 €.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

A Villebon-sur-Yvette le 13 Novembre 2018

Le Président du C.C.A.S

Dominique FONTENAILLE

Tarifs CCAS Villebon-sur-Yvette 2019